

# 24 entreprises pour 2024

---



## PARIS 2024 c'est :

- 3 semaines de compétitions (26 juillet / 11 août)
- 15 000 athlètes
- 32 sports olympiques et 22 paralympiques
- 4.4 milliards de téléspectateurs
- 20 000 journalistes
- 45 000 volontaires
- 13,5 millions de billets en vente
- 84% des français favorables (et 89% des – de 35 ans)

## En Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur:

- 10 régates de voiles olympiques à Marseille
  - 12 jours de compétition en 2024
  - 330 athlètes pour 10 médailles
  - 100 000 spectateurs attendus
  - 500 journalistes attendus
  - Les Tests Event en 2023
- 8 matchs de football au stade Orange Vélodrome à Marseille et 6 à l'Allianz Riviera à Nice

# LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024: UN ÉVÉNEMENT AU SERVICE DU TERRITOIRE





# LE FONDS HÉRITAGE : UN OUTIL AU SERVICE DE L'EXCELLENCE SPORTIVE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE

Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et pour la réussite sportive des athlètes régionaux, le Fonds Héritage Sport souhaite mobiliser les acteurs économiques grâce à la mise en œuvre du programme :

Un sportif / Une entreprise

Le Fonds contribue ainsi à la construction sur le territoire d'un héritage RSE pour les entreprises et, pour les athlètes, d'un accélérateur de performances et de reconversion en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.



## Le programme « 1 sportif / 1 entreprise » du Fonds

Optimiser la performance des sportifs de haut niveau amateurs régionaux

Préparer la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau amateurs régionaux

Améliorer le niveau de vie des sportifs de haut niveau amateurs régionaux par l'octroi de bourses

Développer le sport dans la politique RSE des entreprises du territoire

Un reportage de Complément d'enquête, diffusé en 2016 lors des Jeux Olympiques de Rio, révélait que la moitié des 450 Français qui ont participé à cette compétition estivale vivent avec moins de 500 euros par mois. Le Fonds Héritage Sport a vocation à permettre à chaque athlète sélectionné de bénéficier d'une bourse et d'un accompagnement complet.



**Le Fonds de Dotation « Héritage Sport Provence Alpes Côte d'Azur »** est un outil unique en France.

Il est au service des entreprises du territoire qui souhaitent s'engager dans le défi des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 au profit de la **dynamique territoriale**, pour les valeurs du sport et les athlètes du territoire.

Le Fonds est également un outil de communication et de RSE pour les entreprises mécènes. Il s'adresse aux entreprises de notre territoire, en accord avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et permet de s'engager dans la dynamique des jeux sans investir les millions d'euros nécessaires pour être partenaire officiel de PARIS 2024.

**Un partenariat avec le FDD Héritage Sport est une opportunité unique pour affirmer la place du monde économique dans cette aventure collective des Jeux Olympiques et Paralympiques.**

Au-delà de 2024, le Fonds restera un **héritage** des Jeux sur le territoire en devenant un outil incontournable et nécessaire au service des athlètes et de la cause du sport en entreprise.

# LE FONDS HÉRITAGE : UN OUTIL DE MOBILISATION POUR TOUTES LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

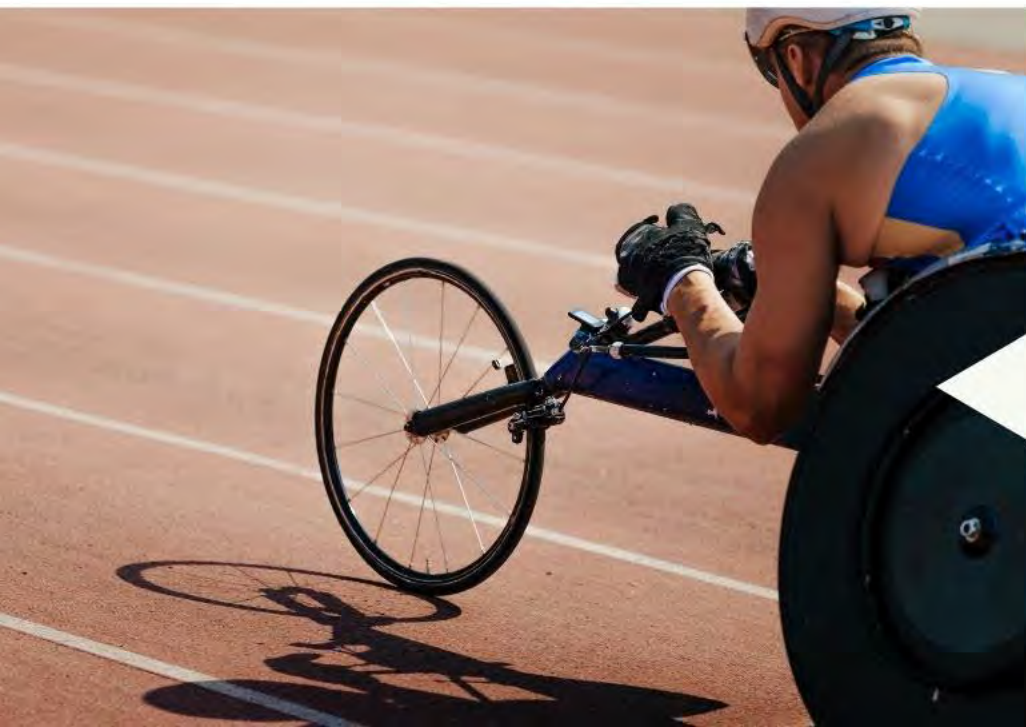






## COMMUNICATION EXTERNE

- Être acteur d'un événement unique et exceptionnel
- Être associé à un projet à très forte visibilité auprès des habitants
- Participer à une action d'intérêt général à fort potentiel de rayonnement international
- S'inscrire dans une étape clé de la transformation du territoire
- Entrer dans la dynamique nécessaire de rapprochement entre l'économie et le sport



## COMMUNICATION INTERNE

- Contribuer à l'intérêt général via le mécénat
- Exprimer, incarner les valeurs de l'entreprise grâce au sport
- Valoriser l'image et la réputation de l'entreprise
- Favoriser la cohésion interne de l'entreprise
- Mobiliser les salariés autour d'un projet fédérateur en suivant notamment 1 ou plusieurs athlètes
- Inscrire la démarche au bilan RSE de l'entreprise



**FABIEN GILOT,  
PARRAIN DU FONDS  
HÉRITAGE SPORT**

CHAMPION OLYMPIQUE  
DE NATATION, CHEF  
D'ENTREPRISE &  
MEMBRE DU COMITÉ  
D'ORGANISATION DES  
JOP PARIS 2024



# 24 entreprises pour 2024

L'objectif du Fonds est de lever 4.44 millions d'euros d'ici 2024 en fédérant les entreprises régionales, soit 1.48M€ par an pendant 3 ans (de 2022 à 2024)

## 4 Mécènes OR

à 300K€ (maximum de 6 avec exclusivité sectorielle), soit 100 K par an pendant 3 ans (soit 40K€/an après défiscalisation + 25K€ par an de contreparties)

## 8 Mécènes ARGENT

à 180K€, soit 60K par an pendant 3 ans (soit 24K/an après défiscalisation + 15K€ par an de contreparties)

## 12 Mécènes BRONZE

à 90K€, soit 30K par an pendant 3 ans (soit 12K€/ an après défiscalisation + 7,5K€ par an de contreparties)

## 24 Mécènes SUPPORTERS

à 30K€, soit à 10K€ par an pendant 3 ans (soit 4K€/an après défiscalisation + 2,5K par an de contreparties)



- Mécène Or
- Mécène Argent
- Mécène Bronze
- Supporter

Les contreparties ne sont pas exhaustives et seront fonction du montant du don apporté au FDD. Elles s'inscriront dans la limite de 25% du montant du don prévue en matière de mécénat d'entreprise.

A ces contreparties, s'ajoute la réduction d'impôt sur les sociétés égale à 60% du don effectué par l'entreprise, que le don soit consenti en numéraire ou en nature (prêt de main d'œuvre, mécénat de compétences, don de stocks ou d'immobilisations) et ce, dans la limite annuelle de 0.5/ pour mille de son chiffre d'affaires HT (avec report possible sur 5 exercices en cas d'excédent de versement) ou 10 000 €





- Valorisation sur l'ensemble des supports de communication du Fonds
- Logo « Mécène OR » mis à disposition par le Fonds
- Membre du Club des Mécènes du Fonds Héritage
- Membre du Club AMP24
- Choix prioritaire de 3 sportifs soutenus par l'entreprise
- Organisation de conférences « Sport et RSE » dans l'entreprise par des « parrains » du Fonds
- Visite des sportifs dans l'entreprise, à la rencontre des salariés
- Tests physiques personnalisés chez Humanfab
- Prestations de conseil de FIDAL (sport et mécénat, fiscalité, sportif en entreprise...)
- Prestations de conseil du Groupe ABM (intégration du sportif dans l'entreprise)
- Quota de places sur les événements soutenus par le Fonds, dont « les Olympiades Culturelles » de MP Culture
- Éligibilité au Conseil d'Administration du Fonds
- Création de projets ad hoc : Au-delà des contreparties ci-dessus, le Fonds construit avec chacun un partenariat sur mesure (hors budget initial).

Le mécène bénéficiera en outre des nouvelles dispositions de la règle 40 de la Charte Olympique dont l'objet est d'étendre les solutions de communication pour les athlètes participants aux Jeux Olympiques et leurs mécènes-partenaires n'ayant pas le statut de « Partenaire Olympique » pendant et en dehors de la période des Jeux Olympiques.

**LE MÉCÈNE OR EST ASSOCIÉ À L'ENSEMBLE DES PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS. IL EST PARTENAIRE DE 1ER RANG. ILS SERONT UN MAXIMUM DE 4 DANS DES SECTEURS NON CONCURRENTS À POUVOIR BÉNÉFICIER DES CONTRE PARTIES SUIVANTES, DANS LA LIMITE DE 25% DU MONTANT DU DON :**

---





- Valorisation sur certains supports de communication du Fonds
- Logo « Mécène ARGENT » mis à disposition par le Fonds
- Membre du Club des Mécènes du Fonds Héritage
- Membre du Club AMP24
- Choix de 2 sportifs soutenus par l'entreprise
- Organisation de conférences « Sport & RSE » dans l'entreprise par des « parrains » du Fonds
- Visite des sportifs dans l'entreprise, à la rencontre des salariés
- Tests physiques personnalisés chez Humanfab
- Quota de places sur les événements soutenus par le Fonds, dont « les Olympiades Culturelles » de MP Culture.

Le mécène bénéficiera en outre des nouvelles dispositions de la règle 40 de la Charte Olympique dont l'objet est d'étendre les solutions de communication pour les athlètes participants aux Jeux Olympiques et leurs mécènes-partenaires n'ayant pas le statut de « Partenaire Olympique » pendant et en dehors de la période des Jeux Olympiques.

**LE MÉCÈNE ARGENT EST ASSOCIÉ À L'ENSEMBLE DES PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS. IL EST PARTENAIRE DE 2ND RANG. ILS SERONT UN MAXIMUM DE 8 DANS DES SECTEURS NON CONCURRENTS À POUVOIR BÉNÉFICIER DES CONTRE PARTIES SUIVANTES, DANS LA LIMITE DE 25% DU MONTANT DU DON :**

---





- Valorisation sur certains supports de communication du Fonds
- Logo « Mécène BRONZE » mis à disposition par le Fonds
- Membre du Club des Mécènes du Fonds Héritage
- Membre du Club AMP24
- Choix d'1 sportif soutenu par l'entreprise
- Organisation d'une conférence « Sport & RSE » dans l'entreprise par l'un des « parrains » du Fonds
- Visite du sportif dans l'entreprise, à la rencontre des salariés
- Quotas de tests physiques personnalisés chez Humanfab
- Quota de places sur les événements soutenus par le Fonds, dont « les Olympiades Culturelles » de MP Culture

Le mécène bénéficiera en outre des nouvelles dispositions de la règle 40 de la Charte Olympique dont l'objet est d'étendre les solutions de communication pour les athlètes participants aux Jeux Olympiques et leurs mécènes-partenaires n'ayant pas le statut de « Partenaire Olympique » pendant et en dehors de la période des Jeux Olympiques.

**LE MÉCÈNE ARGENT EST ASSOCIÉ À L'ENSEMBLE DES PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS. IL EST PARTENAIRE DE 3ÈME RANG. ILS SERONT UN MAXIMUM DE 12 À POUVOIR BÉNÉFICIER DES CONTRE PARTIES SUIVANTES, DANS LA LIMITE DE 25% DU MONTANT DU DON :**

---



- Valorisation sur certains supports de communication du Fonds
- Logo « Mécène SUPPORTER » mis à disposition par le Fonds
- Membre du Club des Mécènes du Fonds Héritage
- Membre du Club AMP24
- Choix d'1 sportif soutenu par avec 2 autres entreprises « supporters »
- Déjeuner avec le sportif et les 2 autres « supporters »
- Quotas de tests physiques personnalisés chez Humanfab
- Quota de places sur les événements soutenus par le Fonds, dont « les Olympiades Culturelles » de MP Culture

Le mécène bénéficiera en outre des nouvelles dispositions de la règle 40 de la Charte Olympique dont l'objet est d'étendre les solutions de communication pour les athlètes participants aux Jeux Olympiques et leurs mécènes-partenaires n'ayant pas le statut de « Partenaire Olympique » pendant et en dehors de la période des Jeux Olympiques.



**LE MÉCÈNE SUPPORTER EST ASSOCIÉ CERTAINS DES PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS. ILS SERONT UN MAXIMUM DE 24 À POUVOIR BÉNÉFICIER DES CONTRE PARTIES SUIVANTES, DANS LA LIMITE DE 25% DU DON :**





Montant par an pd 3 ans

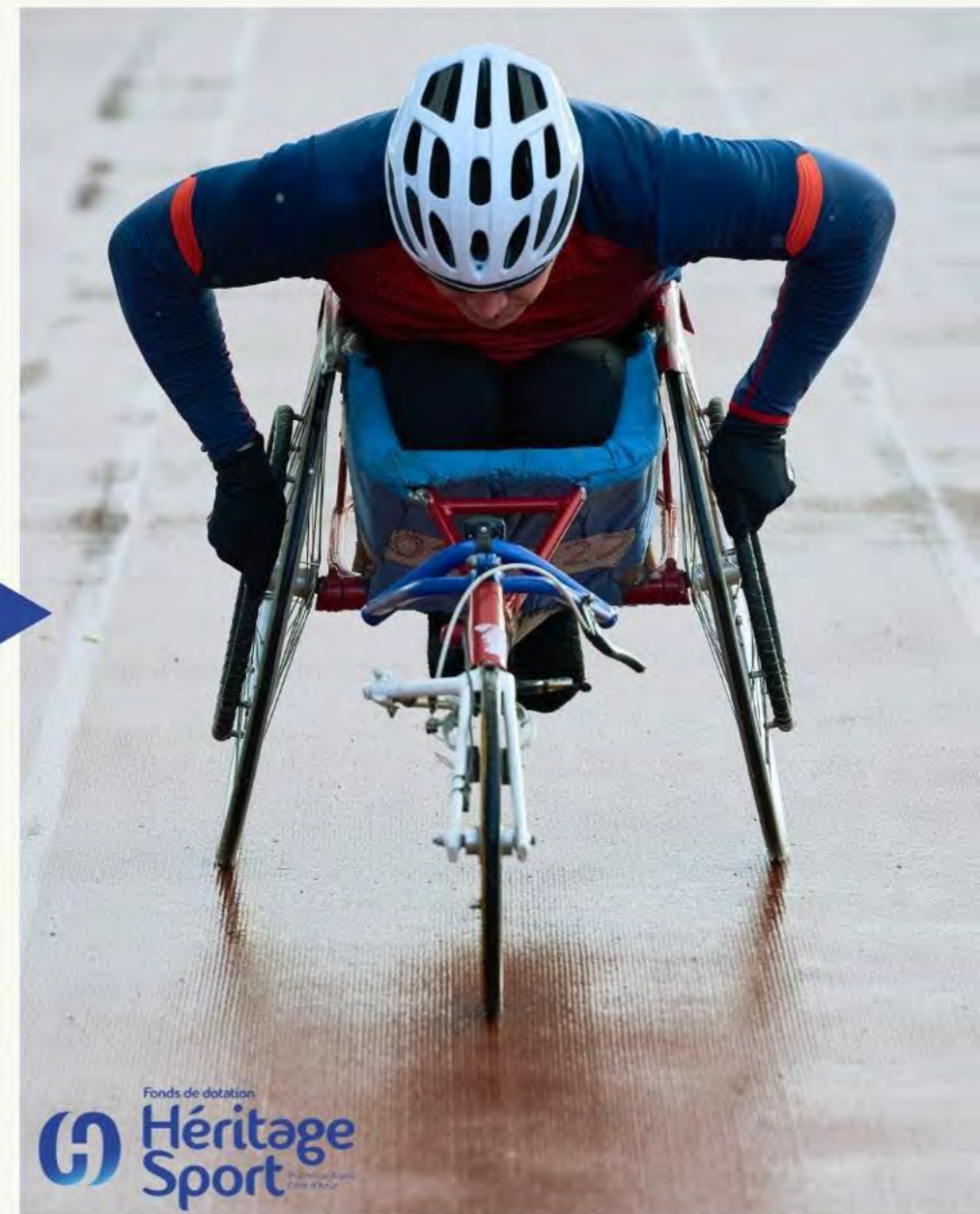
Nombre d'entreprises

	OR	ARGENT	BRONZE	SUPPORTER
Montant par an pd 3 ans	100 000 €	60 000 €	30 000 €	10 000 €
Nombre d'entreprises	4	8	12	24
	400 000 €	460 000 €	360 000 €	240 000 €

Soit, pour un mécène OR, après défiscalisation, un coût de 40 000 € par an avec 25 000 € par an de contreparties

**Total : 1 480 000 € / an**

Les dépenses de mécénat ouvrant droit à 60% de réduction d'impôt sont désormais soumises à un double plafond : 10 000 euros ou 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes lorsque ce montant est plus élevé. Cette réforme permet ainsi de supprimer le plafond de 5 pour mille pour les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros.





# Récapitulatif des contreparties

Valorisation : Ces contreparties ne peuvent être attribuées qu'à hauteur de 25% du montant du don et feront donc l'objet d'une étude au cas par cas en fonction du choix des entreprises

	OR	ARGENT certains supports	BRONZE certains supports	SUPPORTER certains supports
Valorisation sur l'ensemble des supports de communication du FDD (10%)	✓			
Un logo « Mécène » est mis à disposition par le FDD	✓	✓	✓	✓
Membre du "Club des mécènes" du Fonds Héritage	✓	✓	✓	✓
Réunion annuelle "Club des mécènes" du Fonds Héritage	✓	✓	✓	✓
Choix prioritaire du (ou des) sportifs soutenu(s) par l'entreprise	✓	✗	✗	✗
Visite(s) du sportif dans l'entreprise	✓	✓	✓	✗
Tests physiques personnalisés par HUMANFAB (comme et avec le sportif mécéné)	✓	✓	✓	✗
Organisation de conférences "sport & RSE" dans l'entreprise (ancien médaillé, personnalité du monde du sport, spécialiste thématique...)	✓	✓	✓	✗
Quota de places sur les événements soutenus par le FDD dont Olympiades Culturelles	✓	✓	✓	✓
Prestation de conseil de FIDAL (droit du sport, mécénat, fiscalité, ...)	✓	✓	✗	✗
Prestation de conseil du cabinet ABM (gestion RH du sportif de haut niveau dans l'entreprise)	✓	✗	✗	✗
Éligibilité au Conseil d'Administration du FDD	✓	✗	✗	✗







# En savoir plus



Site internet

[www.heritagesport.org](http://www.heritagesport.org)



Linkedin

[@fonds-héritage-sport](https://www.linkedin.com/company/fonds-heritage-sport)



Contacts

06 17 25 47 85

[contact@heritagesport.org](mailto:contact@heritagesport.org)





Fonds de dotation

# Héritage Sport

Provence-Alpes  
Côte d'Azur

